

OGM, enfin la vérité



Doit-on avant de passer à table se souhaiter bonne chance ? La question mérite d'être posée à la découverte des résultats d'une étude scientifique sur les effets des OGM sur la santé, menée dans le plus grand secret par le professeur Gilles-Éric Séralini et d'autres scientifiques, et dévoilée ce mercredi dans une revue scientifique américaine. A l'occasion de la sortie de cette étude du CRIIGEN (Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique) fondé par Corinne Lepage, la députée européenne lève le voile sur un scandale alimentaire à l'échelle mondiale. Dans son livre *La Vérité sur les OGM, c'est notre affaire !*, qui paraît le 21 septembre aux Éditions Charles Léopold Mayer, elle dénonce un imbroglio juridique et politique pour échapper au fameux principe de précaution.



Corinne Lepage, dans le cadre de l'étude du CRIIGEN, apparaît dans le nouveau film de Jean-Paul Jaud, *Tous Cobayes?*, qui sortira en salles le 26 septembre prochain, librement adapté de l'ouvrage de Gilles-Eric Séralini, intitulé *Tous Cobayes!*, Flammarion 2012

Lorsqu'il est question d'OGM, les acteurs débattent autour de leur nécessité -ou pas- dans l'agriculture : ceux-ci augmentent-ils la productivité agricole comme le prétendent les pro-OGM ? Est-ce l'unique solution pour nourrir 9 milliards d'individus en 2050 ? La réponse est non. Au contraire : sur le long terme, les OGM appauvrissent les sols. Ou encore, existe-t-il une pollution génétique liée à la culture ? Mais la véritable question devrait plutôt être : quels sont leurs réels impacts sur la santé ? Respecte-t-on le citoyen dans son droit à être informé ?

S'INTÉRESSER À LA QUESTION DES EFFETS SUR LA SANTÉ

Cette problématique anime Corinne Lepage, députée européenne, présidente du parti humaniste et écologiste Cap 21, et ancienne ministre de l'environnement, (voir bio) depuis presque vingt ans : elle en a fait l'un des principaux combats de sa carrière. Une bataille entamée lorsqu'elle sollicite du Premier ministre Alain Juppé en 1996 que la France retire sa demande d'autorisation de mise en culture d'un OGM de la maison Novartis. Elle perd l'arbitrage et commence alors pour elle l'ouverture du dossier OGM et le début d'une longue histoire. Elle finit par obtenir du Président de la République et du Premier ministre le moratoire sur les OGM en février 1997. Mais elle sait bien que celui-ci sera fragile, face aux pressions du lobby à une époque où Monsanto prévoit que 50% du maïs européen sera OGM en 2000.

Au fil des années, à travers une enquête menée à la fois avec son regard de femme politique et d'avocate spécialisée dans l'environnement, elle a observé et s'est battue contre les rouages d'un système bien organisé et ses zones d'ombres. Dans sa ligne de mire, les fabricants d'OGM, les lobbies, leurs alliés politiques, la Commission européenne, l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), ses experts souvent liés à l'industrie elle-même, bref, tous ont organisé leur propre irresponsabilité dans ce dossier.

Dans sa ligne de mire, les fabricants d'OGM, les lobbies, leurs alliés politiques, la Commission européenne, l'EFSA, ses experts souvent liés à l'industrie elle-même, bref, tous ont organisé leur propre irresponsabilité dans ce dossier."

LES CONTRE-VÉRITÉS DES OGM

Nous ne sommes pas concernés par les OGM en France depuis le moratoire

Seuls deux OGM sont cultivés en Europe, mais nous en consommons beaucoup plus via la viande, les œufs et le lait issus d'animaux nourris avec des OGM importés, ou dans les produits transformés. Le maïs est partout, notamment dans tous les aliments qui contiennent du sucre de maïs (sodas, cola, pâtisseries, sauces, bonbons, chocolats, aliments pour nourrissons).

Les OGM augment la productivité agricole

La hausse de la productivité les premières années disparaît en raison de l'augmentation du recours aux pesticides, qui déclenche des résistances au glyphosate sur plus de vingt variétés dans le monde. Les insectes deviennent résistants !

Les OGM produisent un insecticide naturel

Le maïs MON 810 (Monsanto) produit un insecticide 24h sur 24h. Contrairement aux idées reçues, il n'a jamais produit un insecticide naturel. Le gène artificiel a été en réalité muté par Monsanto pour qu'il soit le plus toxique possible pour les insectes. Ce maïs produit donc bel et bien une toxine insecticide dont on ne connaissait pas, jusqu'à l'étude du CRIIGEN les effets à moyen et long terme sur les animaux et les êtres humains.

C'est de la faute de l'Union européenne

Corinne Lepage croit profondément en l'UE, et son livre n'est évidemment pas un réquisitoire anti-européen. L'article 25 de la directive européenne prévoit que les données relevant de la protection de la santé ou de l'environnement ne peuvent en aucun cas être considérées comme relevant du secret industriel. C'est la commission qui refuse d'appliquer le texte. Corinne Lepage dénonce plutôt un problème de flou juridique : la législation existante est savamment détournée de son contenu et de son objectif.

Une expertise qui a fini par la conduire aux côtés du professeur de biologie moléculaire Gilles-Éric Séralini, et d'autres scientifiques à organiser une étude scientifique dans le secret absolu, il y a deux ans.

UNE PREMIÈRE MONDIALE

« Sous l'égide du CRIIGEN, association que j'ai fondée en 1999 avec Jean-Marie Pelt et Gilles-Éric Séralini et que préside aujourd'hui, Joël Spiroux, le Professeur Séralini et leurs co-auteurs publient ce mercredi 19 septembre une étude qui est une première mondiale », explique-t-elle.

Jusqu'alors, toutes les études sur l'impact des OGM avaient été réalisées par les compagnies biotechnologiques elles-mêmes et ce, pendant seulement 90 jours sur des cohortes de dix rats. Pourtant, à l'image de l'industrie pharmaceutique, les études devraient être réalisées sur le long terme, c'est-à-dire un minimum de deux ans, pour comprendre quels sont les effets d'une substance à l'échelle d'une vie humaine. Alors, pourquoi les pouvoirs publics n'ont pas cherché à réaliser davantage d'études pour analyser les véritables effets des OGM sur la santé ?

Elle parle même de « trou béant dans les connaissances scientifiques » et s'étonne que « personne ne semble s'en préoccuper ».

Le livre raconte justement comment les grandes firmes se sont organisées pour les en empêcher. Car le négoce n'est rentable que si les tests ne sont faits qu'à court terme : s'il est découvert que les OGM ont un impact sur la santé, et que cela est prouvé scientifiquement, c'en est fini de leur production. C'est cela que les lobbies ont voulu combattre. « Aucun Etat, ni organisme privé n'avait en effet jamais accepté d'étudier les effets d'un OGM sur des rats durant deux ans, en analysant en détail tous les paramètres et organes », confirme la députée européenne. Elle parle même de « trou béant dans les connaissances scientifiques » et s'étonne que « personne ne semble s'en préoccuper ». Et en effet, l'étude révèle qu'à partir de quatre mois des anomalies graves commencent à se faire sentir particulièrement sur des rates nourries aux OGM. Le nombre de tumeurs est tel que le budget en analyse explose et retarde l'expérience. Certaines tumeurs finissent même par atteindre la taille d'une mandarine. Lorsqu'elles franchissent 25% du poids de l'animal (ce qui représenterait une tumeur de 15 kilos



Certaines tumeurs finissent même par atteindre 25% du poids du rat, révèle l'étude du CRIIGEN, racontée dans le nouveau film de Jean-Paul Jaud, Tous Cobayes? qui raconte l'expérience du CRIIGEN.

pour un humain de 60 kilos), l'euthanasie est pratiquée pour éviter les souffrances. Mais jusqu'à aujourd'hui, Corinne Lepage a été tenue au secret pour ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'expérience dont l'industrie agro-alimentaire ne devait rien savoir sous aucun prétexte.

RESTITUER AU CITOYEN SON DROIT À ÊTRE INFORMÉ ET PROTÉGÉ

Rendant à la politique ses lettres de noblesse, la députée européenne se fait un point d'honneur à restituer au citoyen son droit à être informé et protégé au niveau de sa santé. Ainsi, l'invite-t-elle à se réapproprier son destin en ayant désormais les connaissances pour agir ou pour exiger qu'on lui rende des comptes. « Comment expliquer que ce qui devrait être une des missions premières des institutions, qu'il s'agisse des ministères, de la Commission, des organes d'expertise, à savoir disposer d'informations sur la toxicité ou non des OGM, ne soit pas remplie ? Comment expliquer le degré d'irresponsabilité des ministres, commissaires et autres directeurs d'agences qui rééditent de manière constante une procédure de prise de décision qui peut conduire à un nouveau drame de l'amiante ? Comment expliquer qu'ils prêtent une oreille aussi attentive aux lobbies sans que jamais les inexactitudes relevées ne fassent l'objet d'aucune sanction ? », écrit-elle.

Dans cet ouvrage aux accents parfois surréalistes tant ses vérités dérangent, bousculent, embarrassent, l'ancienne ministre n'épargne personne. A travers une intrigue à la fois juridique et politique, elle met le doigt là où ça fait mal, avec parfois de l'humour et un zeste d'ironie. Elle explique comment ces acteurs s'y sont pris pour contourner la loi, se jouer d'elle, à travers la création d'un règlement, utilisé par l'EFSA. Car -a priori- le droit européen protège le citoyen, grâce à une directive information/santé qui impose des exigences en matière d'évaluation des risques. Le constat est sans appel : les rares études scientifiques existantes ont été cachées, en aucun cas complétées, sans oublier le manque de transparence dans les conditions d'émission des avis. Enfin, les incertitudes et autres bricolages juridiques ont été opérés sans vergogne, et ce, toujours sous le regard complice de l'EFSA.

RÉCONCILIER LA POLITIQUE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Il s'agit là de l'aboutissement d'un des combats d'une vie et surtout d'un acte de courage. Ne s'attaque pas à un empire qui veut. Et pour cause, la filière transgénique représente une mine d'or pour l'économie aux yeux de certains gouvernants. Ce pourrait même être l'un des plus gros enjeux financiers de l'histoire des hommes. Une véritable OPA opérée sur les estomacs à l'échelle planétaire. Si les principales variétés de soja, de maïs, de blé et de riz deviennent des OGM brevetés, 60% de l'énergie alimentaire mondiale pourrait être contrôlée.

Dans ce contexte, Corinne Lepage tente de réconcilier la politique et la société civile, en se plaçant du côté du citoyen. Pas seulement à travers son indignation mais à travers ses actes, sa sincérité, son honnêteté intellectuelle et son respect de l'humain. Indéniablement, elle prouve avec *La Vérité sur les OGM, c'est notre affaire !*, qu'elle fait ce qu'elle dit, quels

Dans cet ouvrage aux accents parfois surréalistes tant ses vérités dérangent, bousculent, embarrassent, l'ancienne ministre n'épargne personne.

L'EFSA, C'EST QUOI ?

Seuls deux OGM sont cultivés en Europe, Agence européenne d'expertise, chargée de la sécurité sanitaire et alimentaire au sein de l'UE. Créée au lendemain de l'affaire de la vache folle, elle est supposée être indépendante mais elle est en réalité accusée de céder aux conflits d'intérêts : elle est vivement critiquée dans sa procédure d'évaluation des risques par une vingtaine d'Etats membres et de nombreuses ONG. Au sujet des avis rendus dans son panel OGM (elle compte neuf panels), tous se sont révélés positifs. (Pour aller plus loin, voir notre annexe *Etat des lieux du dossier OGM en Europe*).

LE CRIIGEN

Le CRIIGEN, Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique, est une association à but non lucratif, multidisciplinaire, de scientifiques et de chercheurs sur les implications du génie génétique, ses enjeux et ses risques, et pour la protection de l'environnement et de la santé. Créée en 1999 par Corinne Lepage, Gilles-Eric Séralini et Jean-Marie Pelt, il réunit plusieurs experts en France et à l'étranger ayant participé ou participant à des missions gouvernementales ou internationales, de manière à réfléchir sur la mise en place du principe de précaution, et le contrôle du génie génétique. La vision collégiale des dossiers favorise la qualité de l'expertise, et le CRIIGEN a été consulté sur le sujet pour l'organisation de colloques internationaux, la mise en place de protocoles internationaux (Carthagène), ou de directives européennes. Il a notamment collaboré avec la Commission Européenne et les Ministères français, l'Italie, le Canada, la Chine et la Tunisie. Des groupements, gouvernements, associations ou entreprises ont désiré adhérer pour favoriser une information indépendante, par exemple en agro-alimentaire, une information sur la traçabilité, ou un bilan international des OGM.

qu'en soient les risques. D'abord en tant que juriste puis en tant que femme engagée, avec ses prises de positions, ses coups de gueule et ses inlassables enquêtes. Enfin, en tant que fondatrice et Présidente d'honneur du CRIIGEN. « Cette étude – dont chacun peut imaginer les critiques que le lobby OGM va lui réserver – a un mérite immense, celui d'exister et de mettre enfin sur la table la question de l'impact sanitaire des OGM », conclut Corinne Lepage. Et en effet, toute la mise en lumière juridique et politique que nous offre l'avocate perdrait peut-être un peu de son effet retentissant si elle n'était pas accompagnée par un travail collectif, en parallèle, de scientifiques et amis. Par leur travail et leurs recherches, ils ont prouvé que cette intuition qu'elle avait eue en juin 1996 au conseil des ministres européens –alors qu'elle était saisie du dossier OGM- était bel et bien fondée.

Recommandations de Corinne Lepage aux citoyens pour agir :

« Trois conséquences doivent être tirées de cette étude et de ses résultats en ce qui concerne les citoyens que nous sommes.

1. Même lorsque les pouvoirs publics démissionnent et ne défendent pas l'intérêt général, les citoyens peuvent agir efficacement et légalement. L'histoire de cette étude est une saga mais nous y sommes parvenus en soutenant le travail scientifique du professeur Séralini et de son équipe. Chacun d'entre nous peut exiger de ne pas consommer d'OGM dans les produits qu'il achète s'il a un doute sérieux sur la nocivité des OGM. Comment ? En évitant le maïs, le soja et le colza et leurs dérivés s'il existe une incertitude sur la présence ou non d'OGM et privilégier l'agriculture raisonnée ou bio.
2. Chacun d'entre nous peut agir auprès de son gouvernement pour que des études indépendantes des groupes industriels, portant sur 2 ans et concernant un nombre d'animaux suffisant soient engagées sans délai pour analyser les effets potentiels de tous les OGM consommés sur la santé humaine. Il peut agir pour réclamer des explications sur les raisons pour lesquelles jusqu'à présent ces études ont été refusées, pour lesquelles l'EFSA n'a délivré que des avis positifs sur les OGM et cherche à obtenir la suppression dans tous les cas possibles de simples études sur 3 mois.
3. Il peut enfin militer pour un moratoire des importations en attendant le résultat des études. L'agriculture européenne ne s'en portera que mieux ».





Biographie de Corinne Lepage

Députée européenne, ex-ministre de l'environnement, présidente du parti Cap 21, et avocate spécialisée dans l'environnement, Corinne Lepage revendique des « valeurs humanistes, écologistes, sociales, républicaines et européennes ». Fervente défenseuse de la troisième révolution industrielle, elle pense que la politique de demain ne se fera pas sans la collaboration de la société civile. Progressiste, de tendance sociale-démocrate, il faut repenser selon elle les clivages actuels du paysage politique et la façon dont le pouvoir est exercé, en mettant fin au jacobinisme et promouvant le dynamisme des régions.

Corinne Lepage apparaît dans le nouveau film de Jean-Paul Jaud, *Tous Cobayes ?*, qui sortira en salles le 26 septembre prochain, librement adapté de l'ouvrage de Gilles-Eric Séralini, intitulé *Tous Cobayes !*, Flammarion 2012

L'EUROPE ET L'ENVIRONNEMENT

Députée européenne depuis 2009 (groupe ADLE), elle devient première vice-présidente de la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire et est membre suppléante de la commission Industrie Recherche et Energie. En décembre 2009 et 2010, elle fait partie des délégations officielles du Parlement Européen qui vont à Copenhague dans le cadre de la COP 15, à Cancun pour la COP16, à Durban pour la COP17 et sera à Doha au Qatar pour la COP18. Elle a été à plusieurs reprises experte dans le cadre européen (en particulier sur le rapport d'étape du VIe programme) et a été nommée par le PNUE en 2006 parmi les 10 femmes qui, en Europe, comptent pour l'environnement. Au sein du groupe ADLE, elle est très active sur les directives OGM (dont elle est rapporteur), IPPC, RoHS, WEEE, nouveaux aliments, informations des consommateurs et sur les thématiques du changement climatique, du mix énergétique, de l'expertise non dépendante, du lien entre santé et environnement, la neutralité du net, la régulation Internet, les libertés individuelles et fondamentales.

LA GOUVERNANCE ÉCOLOGIQUE INTERNATIONALE

En 2008, elle remet au gouvernement français un rapport sur "la gouvernance écologique" qui formule plus de 80 propositions, dont 10 mesures phares, destinées à restaurer la confiance des Français dans l'information environnementale et fait notamment des propositions pour améliorer cette information, renforcer les règles de l'expertise et clarifier les responsabilités en cas de pollution qui sera présenté au niveau européen pendant la présidence française du Conseil de l'Europe en 2008.

BIO CORINNE LEPAGE

En mars 2010, aux côtés d'une trentaine d'anciens ministres de l'environnement dans le monde, elle lance un groupe de réflexion sous forme d'association (association des anciens ministres de l'environnement et anciens dirigeants d'organisation internationale de l'environnement) sur les problématiques de gouvernance écologique internationale.

1995 : LA PREMIÈRE STRATÉGIE NATIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ex-ministre de l'environnement en 1995, au moment de la présidence française du Conseil Européen, elle fait voter une grande loi sur l'air, contribue à la création du comité prévention et précaution et met en place la première stratégie nationale sur le développement durable, en 1997. Elle obtient la sortie de la puissance publique du comité amiante, le non redémarrage de la centrale superphénix et un moratoire sur les OGM.

AVOCATE ET MILITANTE ASSOCIATIVE

Elle cofonde un cabinet spécialisée en environnement et droit public avec Christian Huglo, et se fait remarquer en défendant les sinistrés de l'Amoco Cadiz en 1978. Elle défendra par la suite des sinistrés de l'Erika en 1999 (dont des procès sont toujours en cours). Militante associative, elle cofonde le CRIIGEN (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le génie génétique). En 2011, elle remporte le prix *European Women Business Law Awards*, organisé par l'IFLR (International Financial Law review) dans la catégorie droit de l'environnement.

SON POSITIONNEMENT POLITIQUE : REDÉFINIR DE NOUVEAUX CLIVAGES ET COOPÉRER AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

« La société civile ne peut désormais plus compter que sur elle-même pour assurer son avenir. », affirme-t-elle à la suite du sommet de Copenhague, en 2009. La mobilisation des ONG et de la société civile se révèle en effet nécessaire, selon elle, pour changer notre mode de développement.

Elle fonde un club de réflexion en 1996, CAP 21, qui se transformera en un parti politique démocrate, humaniste et écologiste, dont elle est présidente aujourd'hui.

Cette sensibilité sociale-démocrate et sa défense de la cause environnementale l'amènent à collaborer avec le centre droit et le centre-gauche. Elle a cofondé Génération Ecologie en 1989 avec Brice Lalonde, Jean-Louis Borloo et Jean Michel Belorgey. Candidate à l'élection présidentielle française en 2002, elle soutient le candidat du centre François Bayrou en 2007, devient vice-présidente du MODEM, mais le quitte en dénonçant un problème de démocratie interne. Elle appelle à voter François Hollande en 2012.

Pour elle, le clivage entre la gauche de la droite est obsolète. Rifkinienne convaincue (cf les théories de Jeremy Rifkin) elle affirme qu'il s'agit plutôt pour le citoyen d'opérer un choix entre la centralisation du pouvoir et sa distribution. Elle prône la coopération, la démocratisation de l'énergie (cf la troisième révolution industrielle), l'Europe politique, l'économie liée à l'écologie et le social. Pour elle, le jacobinisme à la Française est un frein au progrès et aspire à un changement dans le paradigme du pouvoir. Elle est convaincue que la génération internet ne pense plus en termes de capitalisme et socialisme et juge plutôt un comportement politique et une capacité de coopération avec les ONG, les citoyens ou les entrepreneurs exerçant de bonnes pratiques sociales et environnementales. Croyant en un changement de civilisation, elle revendique la nécessité à ce que nous nous pensions collectivement comme les habitants d'une planète.

Bibliographie

Elle est l'auteur entre autres de *La Politique de précaution*, en coll. avec François Guéry (2000), *Santé & Environnement : l'ABC-daire* (2005), *Ecoresp 1&2*, *Vivre autrement* (2009), *Entre colère et espoirs* (2009), *Sans le nucléaire on s'éclairerait à la bougie et autres tartes à la crème du discours technoscientifique* (2010), *La vérité sur le nucléaire* (2011).

Etat des lieux du dossier OGM en Europe

1. Quelques chiffres sur la culture OGM dans l'Union européenne

- En août 2012, 46 **OGM sont autorisés à la mise sur le marché** dans l'Union européenne, dont 44 uniquement pour l'importation et l'utilisation dans l'alimentation animale et humaine.
- On trouve : 26 variétés de maïs, 8 de coton, 7 de soja, 3 de colza, 1 pomme de terre, une betterave.
- Ces OGM peuvent être classés par "traits" en quatre groupes :
 - 8 OGM produisant des toxines insecticides
 - 15 tolérants à un herbicide,
 - 22 OGM sont une combinaison de deux ou plus des deux traits précédents (*stacked events*)
 - autres: une pomme de terre produisant de l'amidon à usage industriel, un colza produisant un pollen infertile.
- **Deux OGM sont actuellement autorisés à la culture** au sein de l'Union européenne: le maïs MON810 de Monsanto et la pomme de terre Amflora de Bayer; la firme Bayer a annoncé en 2011 qu'elle retirait cette pomme de terre du marché.
- Au total 94 800 ha de maïs MON810 ont été cultivés dans cinq États membres en 2009 (Espagne, République tchèque, Portugal, Roumanie et Slovaquie), dont 80 % en Espagne (107 700 ha en 2008 avant que l'Allemagne ne mette fin à cette culture) ;
- **17 OGM sont en attente d'autorisation à la culture** dans l'Union, et peuvent techniquement être autorisés d'un jour à l'autre par la Commission européenne.
- Dans le monde, 134 millions d'hectares d'OGM étaient plantés en 2009, dont 64 millions d'hectares aux États-Unis, plus de 21 millions d'hectares au Brésil et en Argentine, et plus de 8 millions d'hectares dans des pays comme le Canada et l'Inde.

2. L'actualité juridique: la proposition de la Commission destinée à permettre à un Etat membre d'interdire la culture d'OGM sur son territoire

Les autorisations d'OGM sont données par la Commission européenne, après avis scientifique de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité alimentaire) et consultation des Etats membres dont les experts sont réunis en comité. **En dépit du refus d'une majorité d'Etats membres, la Commission peut tout de même autoriser l'OGM.**

C'est pourquoi sept pays, dont la France en décembre 2007, ont utilisé une "clause de sauvegarde" afin de suspendre l'autorisation de culture du maïs génétiquement modifié MON 810, considérant que certains risques n'avaient pas été pris en compte par l'EFSA et la Commission. Néanmoins, la légitimité de ces clauses de sauvegarde est évaluée par l'EFSA, la même instance qui a délivré un avis scientifique positif justifiant l'autorisation en premier lieu. **Le panel OGM de l'EFSA, dans ce cas est partial, de surcroit il n'a jamais délivré une opinion négative sur aucune demande d'autorisation d'OGM**, et a toujours estimé que les clauses de sauvegarde des Etats membres n'étaient pas justifiées. Sur la base de ces avis de l'EFSA, la Commission européenne a quant à elle tenté à plusieurs reprises de forcer les Etats membres à lever ces clauses de sauvegardes, sans succès car à chaque tentative une majorité qualifiée d'Etats membres s'y est opposé.

ANNEXES: ETAT DES LIEUX DU DOSSIER OGM EN EUROPE

La solidité juridique de ces interdictions nationales reste cependant très fragile. En novembre 2011, le Conseil d'Etat, suivant les recommandations de la CJUE, a ainsi invalidé la décision du gouvernement français. Les juges ont estimé que le ministère de l'Agriculture n'avait pas pu "apporter la preuve de l'existence d'un niveau de risque particulièrement élevé pour la santé ou l'environnement". Paris a repris des mesures d'interdiction avant l'époque des semis.

Pour sortir de cette impasse, la **Commission a proposé en juillet 2010 une proposition de règlement pour encadrer l'interdiction des OGM par les Etats membres.** Le Parlement européen a confié à Madame Lepage le soin d'établir un rapport sur cette proposition.

D'après Corinne Lepage, cette proposition est peut-être louable dans ses objectifs, car elle prend acte de la volonté d'un grand nombre d'EM de disposer d'un pouvoir de décision plus grand sur la culture d'OGM. **Mais elle présente deux problèmes :**

a) elle ne fait rien pour résoudre le problème de la **déficience de l'évaluation des risques.**

Deux séries de lignes directrices publiées par l'EFSA et la Commission, concernant respectivement l'évaluation sanitaire et environnementale des risques des OGM, sont en cours de négociation avec les Etats membres. Malgré quelques améliorations, elles conservent des **lacunes importantes.** Surtout, il convient de résoudre les problèmes des **conflits d'intérêt récurrents** au sein du panel OGM de l'EFSA, et de ré-organiser le processus d'expertise pour **aller vers une expertise plus contradictoire et vers plus de pluralisme des points de vue scientifiques.** Le Parlement a repoussé en avril 2012 la décharge budgétaire de l'agence pour ces raisons. Ces éléments demeurent principalement hors du cadre de la proposition actuelle mais sont pertinents pour les négociations.

b) elle ne confère **aucune sécurité juridique** aux Etats membres.

Ce dernier point a été très clairement affirmé à la fois par le service juridique du Conseil, et celui du Parlement. La proposition de la Commission, en excluant les critères environnementaux, ne permettrait, de l'aveu même de la Commission, d'interdire les OGM que pour des raisons de **"moralité publique"**. Ceci n'apporte aucun nouveau pouvoir aux EM, ni aucune sécurité juridique, **et les mesures nationales prises par les EM sur cette base seraient vulnérables devant la cour de justice et l'OMC.**

Le rapport de Madame Lepage, adopté par 548 voix pour, 84 voix contre et 31 abstentions lors de la séance plénière de juillet 2011, propose trois mesures essentielles :

1) Le renforcement de la sécurité juridique par la clarification des motifs d'interdiction des OGM, qui peuvent être des **raisons environnementales complémentaires** de celles évaluées au niveau européen, ou des **motifs socio-économiques** (coûts économiques des mesures nécessaires pour limiter la contamination des plantes conventionnelles par des OGM).

2) L'application systématique de mesures de co-existence entre culture OGM et non-OGM par les Etats-Membres n'interdisant pas la culture des OGM.

3) L'affirmation, dans les considérants, de la nécessaire amélioration des procédures d'évaluation des risques

ANNEXES: ETAT DES LIEUX DU DOSSIER OGM EN EUROPE

de l'Agence européenne de la sécurité alimentaire (EFSA/ AESA) et du respect des conclusions du Conseil de décembre 2008.

Les négociations sur cette proposition sont actuellement bloquées au sein du Conseil des ministres de l'UE. L'Allemagne est ainsi opposée par principe à toute discussion sur ce texte, qui d'après elle mettrait fin au marché intérieur pour les OGM. Jusqu'à nouvel ordre, la France y est aussi opposée, pour des raisons à la fois politiques (refus d'assumer la responsabilité d'interdire ou non des OGM au niveau national) et juridiques (doutes sur la solidité juridique de la proposition). Officiellement la France demande en priorité l'application des **Conclusions du Conseil Environnement du 5 décembre 2008**, adoptées sous présidence française. Celles-ci réclament notamment un renforcement de l'évaluation des risques, la prise en compte des incertitudes scientifiques, de l'utilisation de pesticides avec l'OGM, et la prise en compte des impacts socio-économiques. **Corinne Lepage considère que non seulement la position du Parlement n'est pas contradictoire avec cette demande, mais qu'elle permet de les intégrer en grande partie.** Par ailleurs, elle répond aux inquiétudes soulevées quant à la solidité juridique de la proposition initiale de la Commission.

3. Révision des lignes directrices concernant l'évaluation des risques des OGM par l'EFSA

Suite aux demandes exprimées à l'unanimité par le Conseil des ministres de l'Environnement en décembre 2008, **la Commission s'est engagée à renforcer l'évaluation des risques des OGM.** L'EFSA a donc présenté deux nouvelles séries de lignes directrices, une concernant les informations que les industriels doivent fournir dans le cadre de l'évaluation de l'impact sanitaire des OGM, l'autre concernant les risques pour l'environnement. Les plus proches de l'adoption sont les lignes directrices pour l'évaluation des OGM destinés à l'alimentation humaine et animale, que la Commission entend faire adopter d'ici la fin de l'année par un comité d'experts regroupant les représentants des Etats membres (le *Standing Committee on the Food Chain and Animal Health*), en procédure de comitologie (donc sans implication du Parlement européen).

Malheureusement **ce texte n'apporte que peu de modifications** à l'évaluation des risques telle qu'elle a été menée par l'EFSA ces dix dernières années.

En résumé, les principaux problèmes sont les suivants :

- En premier lieu, **ces lignes directrices restent basées sur le "principe d'équivalence en substance"**, ici renommé "approche comparative". Ce principe, développé pour l'industrie par un scientifique qui l'a ensuite fait adopter par l'EFSA en tant que président du panel OGM (M. Harry Kuiper), est largement contesté, et permettrait à l'EFSA de se contenter de procédures d'évaluation allégées pour la grande majorité des OGM.

- D'autre part, si la Commission prévoit de rendre les études d'alimentarité sur les rats obligatoires, cette obligation ne s'appliquerait pas aux *stacked events* (combinaison de plusieurs OGM) qui constituent pourtant la majorité des demandes d'autorisation aujourd'hui. Surtout, **la Commission ne prévoit pas d'améliorer ni la durée ni la puissance statistique de ces tests**, contrairement aux recommandations de certains experts nationaux et de scientifiques indépendants de l'industrie.

Par ailleurs, **plusieurs cas de conflits d'intérêt** au sein du panel OGM de l'EFSA, du personnel ou du Conseil d'administration **ont été révélés** au cours de ces trois dernières années. Ces affaires, qui mettent en doute l'impartialité des avis scientifiques rendus par l'EFSA sur les OGM, ont conduit le Parlement à reporter l'octroi de la décharge budgétaire de l'agence en mai dernier. L'EFSA a adopté une nouvelle politique de prévention des conflits d'intérêt en décembre 2011, dont il faudra surveiller la mise en œuvre.

4. Tentatives de la Commission d'autoriser des seuils de contamination pour des OGM non autorisés au sein de l'Union européenne

En 2011, suite à un lobbying intense de l'industrie de l'alimentation animale, la Commission a réussi à faire adopter en procédure de comitologie un texte sur l'harmonisation des méthodes de détection des OGM, qui légalise de fait la présence dans l'alimentation animale de 0,1% d'OGM non autorisés au sein de l'UE, à condition que ces OGM soient autorisés dans un pays tiers et aient fait l'objet d'une demande d'autorisation en Europe.

La Commission souhaite maintenant proposer une mesure similaire pour l'alimentation humaine, alors même que les fabricants d'aliments en Europe se sont engagés à garantir l'absence d'OGM dans leurs produits, et que les cas de contamination par des OGM non autorisés sont très peu nombreux. Une telle proposition risque donc de susciter une vive opposition aussi bien de la part des citoyens que des opérateurs économiques.

ACTUALITÉ AUTOUR DU LIVRE

-19 septembre : mise en ligne de l'étude inédite du Pr Gilles-Eric Séralini et son équipe sur le site du CRIIGEN www.criigen.org. Elle est aussi publiée par l'une des meilleures revues scientifiques internationales de toxicologie alimentaire.

-26 septembre : parution du livre *Tous cobayes ! OGM, pesticides, produits chimiques* de Gilles-Eric Séralini (Editions Flammarion)

-26 septembre : sortie au cinéma du documentaire de Jean-Paul Jaud, *Tous cobayes !*, librement adapté de l'ouvrage (J+B Séquences - www.jplusb.fr).

-13 octobre, 20h35 : diffusion sur France 5 du documentaire *OGM, vers une alerte mondiale ?* de François Le Bayon

La vérité sur les OGM, c'est notre affaire ! Éditions Charles Léopold Mayer
Prix 8 €/ 128 pages

En librairie le 21 septembre 2012

Contact presse :

Raphaële Kipen

raphaele.kipen@eclm.fr

Vianney Le Parquic

vianney.leparquic@comfluence.fr

0621643332

Pour toute demande de matériel, s'adresser à de François Damerval

Chef de cabinet de Corinne LEPAGE

f.damerval@cap21.net

GSM Fr +33663885844

GSM Bel +32474062348

Retrouvez Corinne LEPAGE sur Twitter et Facebook

Et sur Internet avec le site Europe: www.corinnelepage.eu

Et le blog France www.corinnelepage.fr